

**FIXATION DES TARIFS POUR L'UTILISATION DU QUAI DE
TRANSFERT D'ORDURES MENAGERES ET DU QUAI DE
TRANSFERT DE COLLECTE SELECTIVE DE CHARRIE**

Bureau Communautaire du 7 décembre 2017

DB2017

029

Nombre de Membres du Bureau

En exercice	48
Présents	38 (DB n° 1 et 2) – 39 (DB n°3)
Votants	39 (DB n° 1 et 2) – 40 (DB n°3)

Le Bureau Communautaire de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **30 novembre 2017** s'est réuni à Beaupuy, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agné</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT
<u>Gaujac</u>
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Laquère</u>
<u>Laupie</u>	Jean-Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL (+ pouvoir de François NÉRAUD)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET – Philippe LABARDIN – Bernard MANIER
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Nicolas MINER
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE - Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques BRO
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS - Dante RINAUDO
<u>Varès</u>
<u>Villeteau</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (à compter de la DB n° 3)

Absents ou excusés

François NÉRAUD - Jean-François THOUMAZEAU - Thierry CONSTANS - Guy PÉREUIL - Michel COUZIGOU - Gaëtan MALANGE - Francis LABEAU - Jacky TROUVÉ – Christophe COURREGELONGUE (jusqu'à la DB n°2)

Pouvoirs de

François NÉRAUD à Francis DUTHIL

FIXATION DES TARIFS POUR L'UTILISATION DU QUAI DE TRANSFERT D'ORDURES MENAGERES ET DU QUAI DE TRANSFERT DE COLLECTE SELECTIVITE DE CHARRIE

Visas

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire,) notamment pour fixer les tarifs des services communautaires à l'exception des taxes ou redevances des services industriels et commerciaux

Exposé des motifs

De plus en plus de demandes sont faites par des collectivités voisines pour l'utilisation du quai de transfert des Ordures Ménagères (OM), mais également pour l'utilisation du quai de transfert de collecte sélective.

C'est pourquoi il est proposé de déterminer les tarifs suivants :

- 8 € par tonne (Net de taxes) d'OM et de DIB transférés pour l'utilisation du quai de transfert d'ordures ménagères de Charrié.
- 8 € par tonne (Net de taxes) d'emballages recyclables transférés pour l'utilisation du quai de transfert de collecte sélective de Charrié.

Au niveau des conditions de transfert, il est précisé que les bennes VGA pour les ordures ménagères, la collecte sélectives et les déchèteries sont prioritaires.

Les membres du Bureau Communautaire sont invités à approuver la décision suivante,

Le Bureau Communautaire,

Fixe le prix d'utilisation du quai de transfert d'OM et de DIB à 8€ la tonne

Fixe le prix d'utilisation du quai de transfert de collecte sélective à 8€ la tonne

Précise que M. le Président ou son représentant signera les conventions d'utilisation du quai de transfert d'ordures ménagères pour le transfert d'OM et de DIB et d'utilisation du quai de transfert de collecte sélective de Charrié ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	39	
<i>Pour</i>	39	
<i>Contre</i>	<i>/</i>	
<i>Abstention</i>	<i>/</i>	

Publication / Affichage
Le 11.12. 2017

Fait à Marmande, le 7 décembre 2017

Daniel BENQUET,
Président de Val de Garonne Agglomération